

De la promesse à la protection : le succès du Traité sur la haute mer dépendra de sa mise en œuvre

Sans transparence, les mesures de protection en haute mer risquent de n'être que des "aires protégées de façade", affirme Tony Long de Global Fishing Watch.

La communauté internationale s'est une nouvelle fois réunie au siège des Nations Unies à New York afin de façonner l'avenir de l'océan mondial. Alors que les États membres se réunissent dans le cadre de la troisième et dernière Commission préparatoire du [Traité sur la haute mer](#), également connu sous le nom d'Accord sur la diversité biologique marine des zones situées au-delà des juridictions nationales (BBNJ), l'attention se déplace désormais de l'ambition vers la mise en œuvre. L'enjeu est clair : veiller à ce que la protection de la haute mer repose sur un cadre solide de responsabilité, articulé autour de la [transparence](#), de la gestion fondée sur les données et de mécanismes d'application efficaces.

Le Traité sur la haute mer repose sur un principe fondamental : l'océan au-delà des frontières nationales constitue un patrimoine commun de l'humanité. Or, un patrimoine partagé ne peut être protégé s'il demeure invisible. Pendant trop longtemps, la haute mer a constitué un espace échappant largement à la régulation où les activités industrielles se déroulaient hors de vue et largement hors de contrôle. Aux Nations Unies, le message adressé aux délégués est sans équivoque : ce qui se produit dans les biens communs mondiaux doit relever de la connaissance commune.

Chez Global Fishing Watch, nous savons que la transparence est le levier qui transforme la protection de l'océan d'une promesse en réalité. Des avancées significatives ont été réalisées pour inscrire la transparence au cœur de la gouvernance de l'océan, notamment grâce au suivi satellitaire, aux données ouvertes et aux analyses fondées sur l'intelligence artificielle, qui rendent les activités humaines en mer mesurables, vérifiables et opposables. Nos outils en code source ouvert (*open source*) et de haute qualité contribuent déjà à accompagner les États et leurs partenaires dans [la désignation et le suivi](#) des aires marines protégées, la [détection des activités illicites](#) et la réalisation d'objectifs internationaux tels que l'initiative [30x30](#).

Alors que les délégués définissent les règles régissant l'application du Traité sur la haute mer, ils doivent s'efforcer d'intégrer la transparence dès le départ. Cela signifie que le suivi des navires, l'accès public aux données et les exigences de surveillance doivent être inscrits dans la manière dont les aires marines protégées en haute mer sont définies, évaluées et documentées.

Un océan protégé et un cadre de gouvernance responsable en haute mer sont à notre portée. Tenir les promesses de l'Accord BBNJ exige désormais la même ambition collective qui a permis son adoption, ainsi qu'un engagement partagé en faveur de la transparence comme norme mondiale.

L'avenir de l'océan en dépend.